

**Master Management des Organisations de Santé (MOS)**  
**Année universitaire 2022-2023**  
***Éléments d'information sur l'organisation de la formation***

- La formation se déroulera de **manière alternée**. Certaines semaines, précisées dans le calendrier établi et téléchargeable sur le site de l'IAE, seront consacrées aux « **cours** » ; les autres seront consacrées à la « **pratique professionnelle** ».
- Les étudiants en **formation initiale** et les personnes en **reprise d'études ne maintenant pas leur activité professionnelle** durant la formation
  - pourront réaliser la partie « **pratique professionnelle** » :
    - soit sous la forme d'un **contrat d'apprentissage**,
      - => d'une durée de 12 mois environ ;
      - => qui doit impérativement comprendre les dates de début et de fin de formation (incluant la période d'examens) ;
      - => qui pourra débiter au plus tôt 3 mois avant le début des cours et au plus tard 3 mois après le début des cours ;
      - => l'âge limite des bénéficiaires est porté à 29 ans révolus (signature d'un contrat d'apprentissage possible jusqu'à la veille du 30<sup>ième</sup> anniversaire) quelle que soit la situation antérieure (étudiants en Formation Initiale ou stagiaires en Formation Continue) ;
    - soit sous la forme d'un **contrat de professionnalisation**,
      - => d'une durée minimale de 6 mois et maximale de 12 mois,
      - => qui doit impérativement comprendre les dates de début et de fin de formation (incluant la période d'examens),
      - => qui pourra débiter au plus tôt 2 mois avant le début des cours (**accord préalable impératif de l'OPCO de la structure d'accueil**) ;
      - => qui devra prendre fin au tard plus 2 mois après la date de la soutenance ou des examens,
      - => concerne les personnes âgées de 16 à 25 ans, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS, AAH) ou anciens titulaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) \_ suppose une inscription en Formation Continue] ;
    - soit, à défaut, sous la forme d'un **stage**,
      - => d'une durée minimale de 630 heures et maximale de 924 heures,
      - => qui pourra débiter au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2022,
      - => concerne les étudiants en Formation Initiale et en Formation Continue.
  - doivent **rechercher le plus rapidement possible une institution d'accueil pour la partie « pratique professionnelle »** et sont invités à mentionner dans leur dossier de candidature au Master 2 Management de la Santé l'état d'avancement de cette recherche.
- Les personnes en **reprise d'études maintenant leur activité professionnelle dans le secteur de santé** durant la formation effectueront cette activité durant la période de « pratique professionnelle ». Ces personnes ont la possibilité d'étaler la formation sur deux années universitaires consécutives.

**Master 2 Management de la Santé (MO2S)**  
**Année universitaire 2022-2023**

***Mobilité Académique dans le cadre du Master Management de la Santé***

L'IAE Pau-Bayonne entretient un partenariat de longue date avec [l'ENAP](#) (École nationale d'administration publique) au Québec. Dans le cadre de cet accord interuniversitaire, les étudiants inscrits en Master Management de la Santé peuvent bénéficier d'une expérience enrichissante au Canada. La mobilité académique à l'ENAP peut prendre 2 formes différentes :

**OPTION 1 « mobilité classique »** : Vous pouvez passer le 1<sup>er</sup> semestre de la 2<sup>ème</sup> année de Master à l'ENAP (soit le semestre 3 de votre cursus de Master). Il s'agit d'une mobilité classique. En accord avec votre responsable pédagogique, vous passez le semestre 3 de votre Master à l'ENAP. A votre retour, vous réintégrez votre cursus pour le dernier semestre de votre Master en alternance (Une semaine par mois en formation à l'IAE). Il faut donc prévoir une alternance plus courte. A la fin de votre Master, vous êtes diplômé uniquement de l'IAE Pau-Bayonne (vous recevrez un relevé de notes ainsi qu'une attestation de la part de l'ENAP)

- ⇒ Pas de frais de scolarité au Canada, vous payez les frais de scolarité normaux à l'IAE Pau-Bayonne
- ⇒ Nombre de places limitées
- ⇒ Pas de diplôme de l'ENAP

**OPTION 1 « passerelle d'études »** : Entre votre année de Master 1 et de Master 2 vous avez la possibilité de faire une année de césure afin de passer une année complète à l'ENAP. Sous réserve de votre réussite aux examens, vous recevrez le diplôme DESS de l'ENAP. A votre retour en France, vous réintégrez le Master 2 à l'IAE Pau-Bayonne en alternance.

- ⇒ Pas de frais de scolarité au Canada grâce à une bourse attribuée par le gouvernement canadien
- ⇒ Après les 3 années d'études, vous êtes diplômé de l'IAE Pau-Bayonne ainsi que de l'ENAP ! un diplôme Nord-Américain, francophone et gratuit, est un immense atout.